Département des ALPES MARITIMES COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU Tel: 04.93.08.58.18 Fax: 04.93.08.51.29 Courriel: mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Janvier 2016

L'an deux mil seize, le 16 Janvier, à 11 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Jean-Marc FARNETI, Mme Annick FERNANDEZ, M. Sylvain ARBAUD, Mme Jacqueline PIAZZA, Mme Danièle MATILLO, Mme Véronique COBALEDA, Mme Jill OATES, M. Jacky PONSOT, M. Lionel BERNARD

Absents: Mme Marie-Paule HENNINGSEN (Excusée)

Secrétaire de séance: Mme Annick FERNANDEZ

Ordre du Jour

- 1. Approbation du PV du dernier conseil municipal
- 2. Convention de déneigement des voies communales
- 3. Décisions modificatives du budget communal
- 4. 4 Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Mme Annick FERNADEZ est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 11 novembre 2015 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2. Convention de déneigement des voies communales - Hiver 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un service de déneigement des voies communales pendant la période hivernale 2015/2016, si cela s'avérait nécessaire, afin de permettre les déplacements de la population.

Monsieur le Maire propose de choisir, entre deux entreprises, l'Entreprise ESTERON CONSTRUCTION MIQUELIS, et l'entreprise TOSI NICOLAS seules ces deux entreprises pouvant avoir un engin sur place, immédiatement disponible pour une intervention rapide de jour comme de nuit.

Apres l'analyse des deux devis présentés à l'assemblée :

Pour l'entreprise TOSI

- Aucune prestation saisonnière
- Prestation horaire

Un tarif unique de 80€ de l'heure de jour, de nuit et jour férié.

Matériel mis à disposition : un mini-chargeur à godet, sans lame de déneigement, stationné sur la commune de PIERREFEU. Intervention dans un délai d'environ trois heures après ordre des services municipaux.

Pour l'entreprise ESTERON CONSTRUCTION

L'établissement d'un contrat pour une saison à venir au tarif suivant :

Département des ALPES MARITIMES



COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU Tel: 04.93.08.58.18 Fax: 04.93.08.51.29 Courriel: mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du CONSEIL **MUNICIPALdu 16 Janvier 2016**

Prestation saisonnière incompressible :

Matériel mis à disposition dans un délai d'environ trois heures : un mini-chargeur équipé de chaines sur les 4 roues motrices, d'une lame de déneigement avec racleur caoutchouc, d'un godet pour nettoyer les parkings, l'ordre de déneiger étant donné par les services municipaux. Montant de la prestation incompressible 1.350,00 € H.T.

Prestation horaire ou unitaire de fonctionnement

- Enlèvement de la neige en journée sur la voirie communale au tarif horaire de 102,00 € HT
- Enlèvement de la neige de nuit ou en journée fériée sur la voirie communale au tarif horaire de 125,00 € HT
- Tronçonnage d'arbres sur la voirie communale, non compris l'enlèvement des végétaux au tarif à l'unité de 80,00 € HT, le jour, et de 140,00 € HT, la nuit.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, par 7 voix Pour, 2 abstentions (Mme COBALEDA, M. BERNARD), et 1 voix Contre (M. ARBAUD), de choisir l'entreprise ESTERON CONSTRUCTION, pour effectuer les opérations de déneigement sur demande de la Mairie, selon barème ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec l'Entreprise Estéron Construction.
- **DECIDE** de demander la prise en charge au plus haut niveau possible par les services du Conseil Général des AM, des factures de déneigement payées par la Commune.

3. Décisions Modificatives Budget Communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil du besoin de procéder à certaines écritures comptables, sans modifications des résultats, afin d'équilibrer les ouvertures budgétaires de l'année 2015

N°1 - EAU et ASSAINISSEMENT

Budget Eau et Assainissement :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

RECETTES

Chapitre 16 / compte 1641: + 18,65 € Chapitre 21 / compte 2156 : + 20 998,23 € Chapitre 10 / compte 1068: + 7 861,88 € Chapitre 040 / compte 28156 : + 13 155,00 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

RECETTES

Chapitre 011 / compte 615: - 3 171,28 € Chapitre 002 / compte 002: - 1 604,14 € Chapitre 042 / compte 6811: + 13 155,00 € Chapitre 74 / 747 : + 11 587,86 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour effectuer les modifications budgétaires telles qu'exposées ci-dessus.

Dé C

Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU Tel: 04.93.08.58.18 Fax: 04.93.08.51.29 Courriel: mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Janvier 2016

N°2 - Budget Communal

Budget communal:

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre 041 / compte 2152 : + 37 352,50 €

RECETTES

Chapitre 041 / compte 1323 : + 10 000,00 €

Chapitre 041 / compte 238 : + 2

+ 27 352,50 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 014 / compte 7391178 : + 5 107,00 € Chapitre 65 / compte 657364 : + 11 587,86 €

Chapitre 67 / compte 6718:

- 11 587,86 €

RECETTES

Chapitre 73 / compte 7381 : + 5 107,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour effectuer les modifications budgétaires telles qu'exposées ci-dessus.

L'ordre du jour est clos à 12h15.

